

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 289

présenté par

M. Schellenberger, Mme Le Grip, M. Viala, M. Straumann, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
Mme Duby-Muller, M. Ciotti, M. Masson, M. Reiss, Mme Lacroute, Mme Genevard, M. Viry,
M. Cattin, M. Hetzel, Mme Beauvais, M. Reda, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Perrut,
M. Marleix, M. Fasquelle, M. de Ganay, Mme Valentin, M. Forissier et M. Cinieri

ARTICLE 11 BIS B

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.